



L₁ **A**₁ **C**₃ **O**₁ **R**₁ **D**₂ **E**₁ **E**₁

Centre de Rééducation Fonctionnelle

Numéro Inami : 7.72.044.76

Site Internet : <https://www.crf-lacordee.com/>

Notre équipe

- ▶ Direction administrative
- ▶ Direction médicale
- ▶ Secrétariat
- ▶ Équipe thérapeutique pluridisciplinaire
 - ▶ Psychologues
 - ▶ Agent d'insertion
 - ▶ Assistante sociale
 - ▶ Educateurs spécialisés
 - ▶ Logopèdes
 - ▶ Pair-aidante
- ▶ Coordination des ateliers
- ▶ Coach du travail

<https://www.crf-lacordee.com/equipe>

2 types d'accompagnement proposés



Programme de rééducation fonctionnelle

- ▶ Programme de rééducation de groupe en vue d'augmenter les habiletés personnelles et d'améliorer la qualité de vie personnelle
 - ▶ **Dont les habiletés liées au travail (croire en ses capacités et pouvoir les mettre en avant, s'intégrer dans une équipe, connaître et respecter ses limites, accepter les côtés négatifs d'un poste, ...) - PAS OBLIGATOIRE**
- ▶ Accompagnement individuel inclus dans le programme
- ▶ Accompagnement familial à la demande
- ▶ Temps défini par la convention (de 12 mois à 2 ans selon le trouble)

- ▶ Prise en charge financière par OA

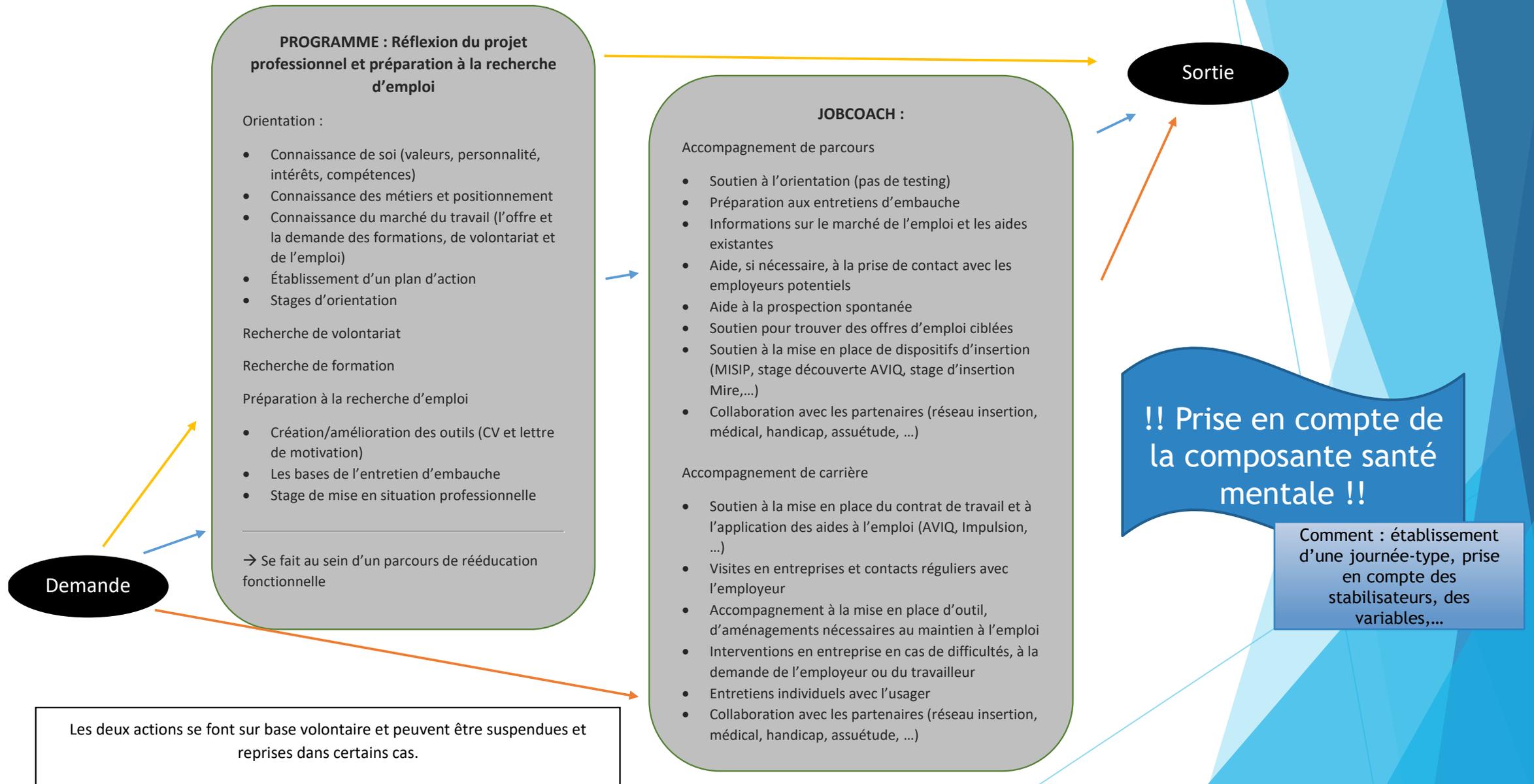


Accompagnement individuel par la coach du travail

- ▶ Accompagnement de parcours: mise au travail effective
- ▶ Accompagnement de carrière: prévention de rechute après la mise à l'emploi approprié
- ▶ 2 ans maximum

- ▶ Gratuité de l'accompagnement

Insertion socioprofessionnelle : types de prise en charge du CRF



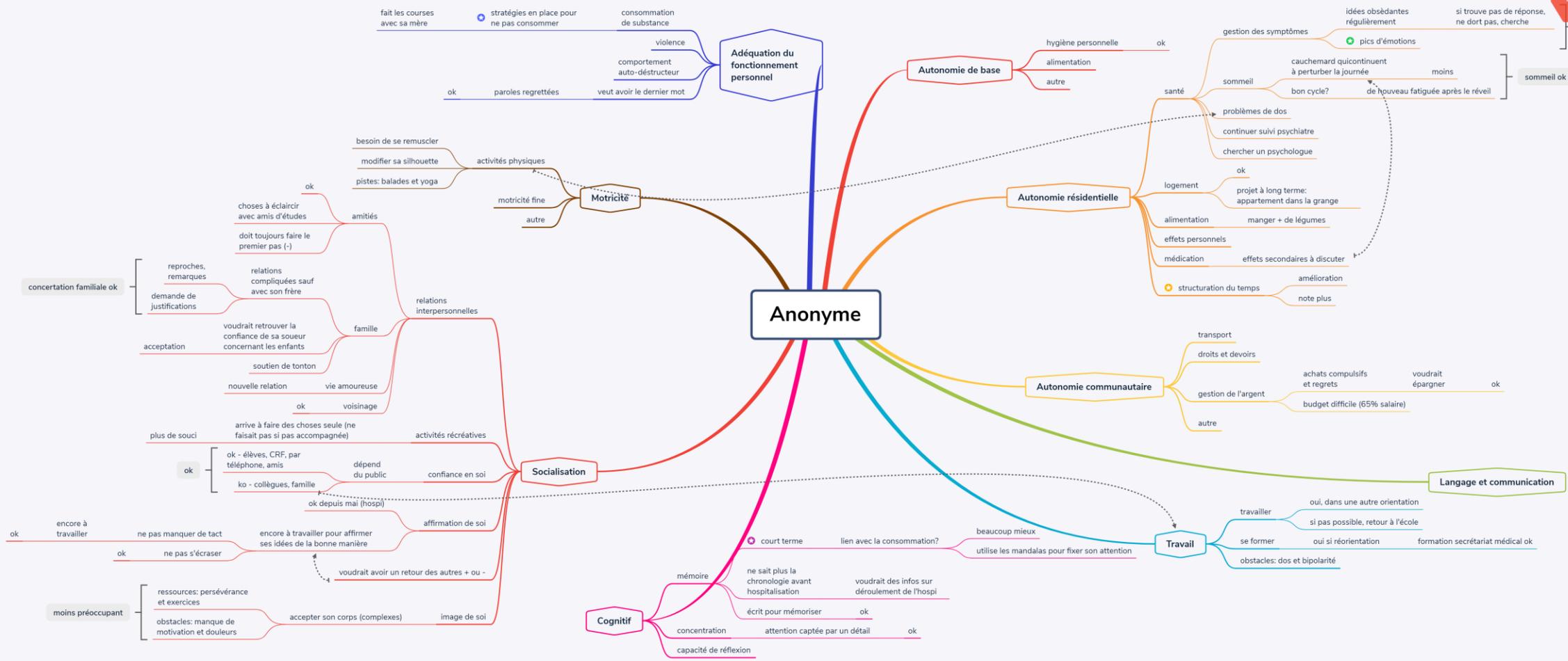
Bon à savoir !

- ❑ Durées d'accompagnement : possibilité de suspension et de report du temps prévu
- ❑ Pas de conditions au niveau du statut administratif
- ❑ Il n'y a pas d'intervention financière dans les frais de déplacements du domicile vers le CRF, sauf pour les moins de 18 ans (pour le collectif).
- ❑ Des données statistiques doivent être rentrées au pouvoir subsidiant. Obligation de moyens, pas de résultats!

Habiletés définies par la convention, base des ateliers de rééducation du PRF

- ❑ AUTONOMIE DE BASE
- ❑ AUTONOMIE RESIDENTIELLE
- ❑ AUTONOMIE COMMUNAUTAIRE
- ❑ LANGAGE ET COMMUNICATION
- ❑ SOCIALISATION
- ❑ TRAVAIL
- ❑ COGNITIF
- ❑ MOTRICITE
 - ➡ attitudes à restaurer ou à acquérir, à maintenir
- ❑ ADEQUATION DU FONCTIONNEMENT PERSONNEL
 - ➡ attitudes à faire disparaître

Anonyme



Difficultés liées au public en santé mentale

- (Auto-)Stigmatisation: taire la maladie ou pas?
- Symptômes résiduels (fatigue, sensibilité au stress, manque d'habiletés sociales, manque d'autonomie, ...) : comment les gérer? Relai réseau ?
- Statuts: difficulté à obtenir des infos, difficultés de compréhension. Besoin d'un intermédiaire.
- Adaptations ≠ protection. Responsabilisation.
- Auto-sabotage possible.

Notre procédure d'accueil

1^{er} contact par l'utilisateur: informations de base + mutuelle

2^e contact par le CRF: séance collective d'information générale

Orientation PRF ou coach du travail

1) Anamnèse

2) Validation médicale (médecin directeur)

3) Aval de l'équipe ou réorientation

4) Transmission mutuelle (=accord)

5) Entrée groupée

1) Anamnèse (2-3)

2) Validation médicale
(psychiatre
traitant/médecin
directeur)

3) Aval de l'équipe

4) transmission mutuelle
(=information)

5) Entrée permanente

! Diagnostique = hypothèse !

Notre cadre

Inclusion	Exclusion
<p>PROGRAMME :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plus de 16 ans○ Perte d'habileté dans au moins un des domaines définis○ Trouble psychiatrique stabilisé○ Retard mental léger, à condition que les 3 conditions précédentes soient remplies <p>JOB COACH :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Trouble psychiatrique stabilisé suffisamment pour qu'une (ré-)insertion professionnelle effective et durable puisse être réalisée.○ Ne profite pas assez du réseau existant et nécessite une prise en charge sur du moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none">○ Hospitalisation en cours○ Déficience intellectuelle moyenne ou profonde○ Dépendance de produits psychoactifs○ Dénier de la maladie <p>PROGRAMME :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Non compatible avec une prise en charge en hôpital de jour ou en Maison de Soin Psychiatrique○ Avoir suivi un PRF pendant les 2 années précédentes <p>JOB COACH :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Non compatible avec une prise en charge PRF



Des questions? Des précisions?

...

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**

